

face à des conditions nouvelles. C'est une caractéristique de notre constitution britannique et, comme l'a dit le premier ministre à Londres l'été dernier ainsi qu'en cette Chambre, c'est un cabinet différent des autres, dans ce sens que c'est un cabinet de gouvernements. Il se compose de ministres responsables envers leurs propres parlements des conseils qu'ils donnent, chacun d'entre eux étant obligé d'en donner les raisons au parlement, comme doit le faire n'importe quel autre cabinet ou premier ministre.

Il y a beaucoup de députés qui n'étaient pas ici en 1917, et pour leur information je vais lire une déclaration faite par M. Lloyd George à la Chambre des communes d'Angleterre et qui a été lue ici dans le cours de la session de 1917. Cette déclaration a trait à la création du cabinet de guerre impérial. De cette façon, les députés sauront exactement quelle est la situation au point de vue constitutionnel, telle que décrite par M. Lloyd George :

Le premier ministre (M. Lloyd George) : Le devoir m'incombe, à mon sens, de faire connaître à la Chambre une décision fort importante qui a été prise à la suite des dernières réunions du cabinet impérial de guerre. Il est désirable que le Parlement soit formellement et officiellement mis au courant d'un événement qui fait étape mémorable dans l'histoire constitutionnelle de l'empire britannique. La Chambre se rappelle qu'au mois de décembre dernier, le gouvernement de Sa Majesté invitait les premiers ministres et les hommes d'Etat les plus en vue des possessions d'outre-mer et de l'Inde à venir assister aux séances tant du cabinet que de la conférence impériale de guerre, qui devaient se tenir en Angleterre. C'est aux délibérations du cabinet impérial de guerre, qui s'est réuni au mois de mars et a tenu quatorze séances avant de se séparer, que je veux attirer l'attention. Pour l'instant, le cabinet de la Grande-Bretagne est devenu un cabinet impérial de guerre. Tant qu'il a siégé, les représentants des possessions d'outre-mer qui en faisaient partie ont eu accès à toutes les sources de renseignements en la possession du gouvernement de Sa Majesté et ont été tenus sur un pied de parfaite égalité avec les membres du cabinet de guerre britannique. Il y a eu de longues discussions sur tous les points les plus importants de la politique impériale et il en est résulté des décisions très sérieuses qui vont nous permettre de poursuivre la guerre avec encore plus d'union et de vigueur et vont être d'un poids immense dans les négociations de paix. J'ajouterais, au nom du gouvernement, que les nouvelles pensées et considérations apportées par nos collègues d'outre-mer à la solution des problèmes qui nous ont si longtemps absorbés, nous ont aidé à tous, dans une immense mesure. Pour nous, nous pouvons dire avec confiance que l'expérience a parfaitement réussi.

Les conclusions du cabinet de guerre impérial doivent nécessairement être tenues sous secret, mais il en est certaine partie qui, d'après nous, devrait être communiquée sans délai à la Chambre. Le cabinet de guerre impérial a été

[L'hon. M. Rowell.]

unanime à juger que cette innovation avait été assez utile non seulement à tous ses membres, mais à l'empire, pour mériter de ne pas tomber en désuétude. Voilà pourquoi j'ai proposé formellement, au nom du gouvernement britannique, à la dernière session, qu'il y eût réunion du cabinet de guerre impérial chaque année, ou en tout temps où il s'agirait de régler des questions d'intérêt impérial d'urgence immédiate, et que le cabinet impérial se composât du premier ministre du Royaume-Uni et de ceux de ses collègues spécialement chargés du soin des affaires impériales; du premier ministre de chacune des colonies autonomes ou d'un autre représentant spécialement accrédité et revêtu d'un égal pouvoir; et d'un représentant de la population hindoue à être nommé par le gouvernement de l'Inde. Cette proposition fut cordialement approuvée par les représentants des possessions d'outre-mer, et nous espérons que la réunion d'un cabinet impérial une fois par année pour la discussion d'affaires étrangères et d'autres points de la politique impériale sera désormais une institution intégrale de la constitution britannique.

Les honorables députés qui s'intéressent aux aspects constitutionnels de cette question pourraient notablement bénéficier des observations formulées par le très honorable premier ministre et par feu sir Wilfrid Laurier, lorsqu'ils ont discuté la question ici même en 1917.

Voici les observations présentées par sir Robert Borden au sujet des changements constitutionnels :

Ce que l'on propose pour l'avenir, c'est un cabinet de gouvernements plutôt que de ministres, un cabinet dans lequel seraient représentés le gouvernement du Royaume-Uni, les gouvernements des dominions et le gouvernement des Indes. Eu égard à la déclaration faite par le premier ministre de la Grande-Bretagne et par ses collègues, les dominions d'outre-mer bénéficieraient grandement de cette proposition. Et voici pourquoi je l'affirme: il n'est pas proposé que, lorsqu'il s'agit d'affaires étrangères, le gouvernement de la Grande-Bretagne prenne d'abord une initiative et nous consulte plus tard; on a posé en principe d'une manière formelle et définitive qu'en pareille matière les dominions seront consultés avant que l'empire s'engage sur une importante question qui pourrait entraîner la guerre. Voilà ce qui se dégage fort clairement du langage dont s'est servi le premier ministre de la Grande-Bretagne en portant sa proposition à la connaissance des ministres des dominions. Ainsi, si je saisis bien le sens de la proposition, et je crois l'avoir bien comprise, le cabinet britannique continuera à exercer ses fonctions touchant toutes les questions touchant le Royaume-Uni; mais il y aura aussi un cabinet impérial où seront représentés non seulement le Royaume-Uni mais encore tous les dominions d'outre-mer.

L'hon. sir SAM HUGHES: Le roi George est la couronne. Comment le ministre peut-il donc concilier la couronne qui dans ce cas n'est que la couronne de la Grande-Bretagne, avec les fonctions que veut conférer ce nouveau conseil de cabinet où Sa Majesté représentera la couronne dans les colonies? Pour mieux élucider ma pensée: le Canada